

PAS DE VAGUES !

L'émotion a été vive dans le monde enseignant à la vue de la vidéo montrant une professeure menacée par un élève armé. Que l'arme soit factice ou non, il n'en demeure pas moins que l'acte est d'une violence inouïe pour notre collègue.

La CGT Éduc'action condamne cet acte et a accompagné la collègue dans ses premières démarches. Elle apporte son soutien à l'ensemble du personnel de ce lycée.

L'École n'est pas en dehors de la société et la violence s'est développée, ces dernières semaines, dans et autour des établissements, notamment en Ile de France où deux jeunes mineurs sont décédés dans des affrontements inter quartiers. Le gouvernement a laissé des quartiers entiers à l'abandon. La violence dans les établissements n'est, hélas, pas un fait nouveau. Elle reflète un véritable malaise social et place les enseignant·es en première ligne.

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur et Jean Michel Blanquer, en dehors de l'annonce de l'interdiction des portables, ont joué la carte du « tout sécuritaire ». Pour la CGT Éduc'action, la violence dans les établissements n'est pas une fatalité. Une présence humaine et adulte en nombre suffisant est indispensable : enseignant·es, non enseignant·es, personnels de santé et sociaux, personnels de vie scolaire....

La CGT Éduc'action revendique :

- des moyens humains supplémentaires afin de permettre aux élèves et aux personnels de travailler dans un climat serein ;
- l'intégration des lycées et lycées pro dans l'Éducation prioritaire ;
- un accompagnement juridique et psychologique par l'Institution des collègues ayant subi des agressions verbales ou physiques ;
- un renforcement de la médecine préventive pour prévenir les risques psycho-sociaux ;
- une meilleure prise en compte des CHSCT académiques et départementaux.



Pourtant, le ministre de l'Éducation vient d'annoncer un plan de 3000 suppressions de postes dans les collèges, les lycées et les services administratifs.

L'Institution a la responsabilité de protéger ses agent·es. Elle doit mettre les moyens humains pour appliquer au mieux cette protection aux personnels et aux élèves.

L'autonomie accrue des établissements a largement contribué à laisser leur direction gérer seule ces faits de violence. La réponse est souvent en deçà des attentes des collègues puisque l'évaluation des chef·fes d'établissement par les rectorats les pousse à minimiser les faits, à ne pas faire de vagues. Se sentant ainsi lâché·es par leur hiérarchie et l'Institution, l'impact sur les collègues et leur santé psychique est désastreux.

